

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021

Ordre du jour

1. Informations du Doyen
2. Budget 2022
3. Information relative à l'offre de formation :
 - Ouverture à l'apprentissage du master de droit public, parcours Contrats publics, Commandes publiques
 - Ouverture à l'apprentissage de la licence professionnelle Métiers du notariat
4. Nouvelle Plateforme Trouver Mon Master – capacités d'accueil, attendus
5. Accords de partenariat
 - Accord de partenariat avec le consortium Hambourg
6. Convention de partenariat entre les éditions LexisNexis et la formation de master de droit social de la faculté
7. Demande de subvention
 - Diplôme de la fédération nationale du droit du patrimoine
 - Concours Lomblois
 - Concours d'éloquence RSE
8. Cérémonie de remise des prix 2020/2021
9. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Monsieur Bruno TRESCHER, chargé de mission Patrimoine

Monsieur Nicolas KILGUS, vice doyen Relations publiques et insertion professionnelle

Monsieur Nicolas CHIFFLOT, vice doyen en charge des Masters droit

Monsieur Alexandre DI GIACOMO, vice doyen en charge de la mention AES

Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité

Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

Membres élus :

Collège A

Madame Aude BOUVERESSE, Madame Peggy DUCOULOMBIER, Monsieur François DUQUESNE, Madame Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, Monsieur Etienne MULLER, Madame Ariane PERIN-DUREAU, Madame Catherine HAGUENAU-MOIZARD

Collège B

Madame Sabrina MRAOUAHI, Madame Magalie NORD-WAGNER, Madame Delphine PORCHERON, Madame Christel SIMLER, Monsieur Salim ZEIBAK

Collège BIATSS

Madame Astrid HATT, Monsieur Nicolas KELLER

Collège Usagers

Madame Angeline OKOMBI NDINGA, Monsieur Joris GRILLE, Monsieur Selim AZZI, Monsieur Thomas ROTH, Madame Emeline WANHAM, Madame Victoria EBRARD, Madame Pauline STORNE

Personnalités extérieures :

Madame Christina KRUGER, représentée par C LUTZ-SORG, Ordre des avocats

Madame Véronique BOURREL, chambre départementale des Huissiers du Bas-Rhin

Monsieur Thierry GHERA représentée par Madame BERNAL RIZZA, tribunal judiciaire de Strasbourg

Ayant donné procuration :

Collège B : Monsieur Pierre SCHAEFFER

Etaient excusés :

Collège A : Monsieur Christophe GODLEWSKI

Collège B : Monsieur Patrice HILT

Personnalités extérieures : Monsieur Xavier FAESSEL et Monsieur Yvan JEANNERET

1. Informations du Doyen

La cérémonie de remise des prix aura lieu le mardi 7 décembre 2021 à 16h30.

La Première Présidente de la Cour de cassation ne sera finalement pas disponible, étant retenue par les Assises de la justice

2. Budget 2022

Madame Arlette Ligey présente le budget 2022.

Les ressources

Les ressources totales de la Faculté de droit pour le budget initial 2022 s'élèvent à 1 093 891 euros.

Au niveau des ressources propres, elles s'élèvent à 1 063 238 € et constituent 97% des recettes. Elles proviennent essentiellement des formations en apprentissage qui représentent, des droits spécifiques (DU et IEJ et des subventions fléchées).

Les dépenses

Au niveau des dépenses, le budget est en équilibre avec 1 093 891 €.

En DRT1, centre relatif à l'immobilier, les dépenses s'élèvent à 217 500 euros (150 000 pour l'investissement et 67 500 pour le fonctionnement). Cela représente 19 % des dépenses. Elles servent à l'entretien du bâtiment et de son mobilier.

En DRT2, centre financier relatif aux dépenses de la logistique administrative, les dépenses s'élèvent à 104 448 euros (48 756 en investissement et 55 692 en fonctionnement). Cela représente 10% des dépenses qui couvrent toute la logistique administrative courante de la composante.

En DRT3, centre financier relatif aux diplômes nationaux, les dépenses s'élèvent à 218 521 euros avec 11 000 euros en investissement, 207 521 euros pour les formations nationales, dont 72.000 euros pour les bourses de mobilités UFA et 10 700 euros pour le séminaire quadrinational. Les dépenses du DRT3 représentent 20 % des dépenses totales.

En DRT4, centre financier relatif aux diplômés d'université, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 500 euros.

En DRT5, le centre financier relatif à l'IEJ, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 13 500 euros.

En PAIEDRT 7, centre relatif à la masse salariale, les dépenses s'élèvent à 536 371 euros, correspondant à la rémunération des heures complémentaires, des vacataires et des contractuels. Elles représentent 49 % des dépenses.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

Oui : 25

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

3. Information relative à l'offre de formation :

- **Ouverture à l'apprentissage du master de droit public, parcours Contrats publics, Commandes publiques**

Monsieur Etienne MULLER présente le master de droit public, parcours contrats publics, commandes publiques existant en formation initiale et le projet d'ouverture à l'apprentissage à compter de la rentrée 2022. Cette formation, si elle est validée par le conseil et par la CFVU, sera ouverte en formation continue.

Créé il y a plus de vingt ans, le master « Contrats publics-commande publique » (anciennement dénommé « Marchés et travaux publics ») forme des juristes spécialisés en droit public et plus particulièrement dans le domaine du droit des contrats publics. Bénéficiant d'une solide formation générale (grâce à la première année totalement mutualisée avec le parcours Droit public général de la même mention) les étudiants acquièrent en 2e année des compétences techniques concernant la passation et l'exécution des différentes catégories de contrats publics mais aussi leurs diverses implications pratiques (régime des biens, procédures contentieuses, responsabilités et garanties...).

Le présent projet d'ouverture à l'alternance concerne seulement la deuxième année et vise à en approfondir la dimension professionnalisante. Il s'agit d'abord de permettre une immersion professionnelle plus longue, précoce et progressive que le stage de deux mois actuellement prévu, ensuite d'augmenter sensiblement le nombre et la

variété d'interventions réalisées par des professionnels extérieurs. La formation a déjà régulièrement accueilli des professionnels en formation continue.

Le master parcours Contrats publics-commande publique s'inscrit dans la mention Droit public de l'offre de formation de master de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion. Au sein de cette mention, il s'articule avec le parcours EUCOR (franco-allemand) et le parcours Droit public général, qui forme des profils plus généralistes. Il n'existe aucune concurrence avec une autre formation au sein de l'Unistra.

A l'échelle régionale, il existe une autre formation comparable à l'université de Lorraine (master Contrats publics d'Epinal). Cette coexistence est ancienne et n'a jamais posé de difficulté compte tenu d'une part de la forte attractivité de l'université de Strasbourg, d'autre part de la forte demande sur le marché de l'emploi. A l'échelle nationale, il existe d'autres formations comparables dans des bassins d'emploi plus éloignés (Paris, Lyon, Montpellier, Bordeaux).

Le recrutement s'effectue principalement à l'entrée de la première année (cependant la demande d'ouverture à l'alternance ne concerne que la deuxième année). La formation requise est une licence de droit.

Un recrutement à l'entrée de la deuxième année est également possible (étudiants des IEP et de M1 d'autres universités).

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

Oui : 25

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

- **Ouverture à l'apprentissage de la licence professionnelle Métiers du notariat**

Madame SIMLER, prend la parole et présente le projet d'ouverture de la Licence professionnelle Métiers du Notariat à l'apprentissage à partir de la rentrée 2022.

La licence professionnelle métiers du notariat est une étape de la formation des collaborateurs de notaire (anciens « clerks de notaire) exerçant au sein d'études notariales. Le cursus complet d'un collaborateur de notaire se fait sur quatre années d'études. Il commence, en principe, par deux années de BTS notariat, suivies éventuellement d'une année de Licence professionnelle métiers du notariat, puis d'une quatrième année de formation dispensée en alternance par l'INFN (Institut national des formations notariales) et conduisant à la délivrance du DMN « Diplôme des métiers du notariat ». Ce dernier diplôme permet au collaborateur de prétendre au titre de Collaborateur Juriste Notarial (ancien « premier clerk » de notaire).

L'ensemble des collaborateurs de notaire ne suivent toutefois pas ce cursus complet. Certains collaborateurs ne poursuivent pas leurs études après obtention du BTS notariat. D'autres intègrent la licence Professionnelle de notre faculté, sans avoir de BTS, après une Licence droit, Licence AES ou un IUT juridique. Ainsi, l'objectif de notre licence professionnelle métiers du notariat est de participer à la formation des collaborateurs de notaire soit en complétant la formation de diplômés d'un BTS notariat, soit en spécialisant, aux problématiques notariales, des étudiants provenant de formations plus généralistes (Licence droit, AES ou IUT).

Dans son organisation actuelle, avec 3 jours d'enseignement par semaine (du lundi au mercredi), la Licence Professionnelle permet déjà à nos étudiants d'exercer une activité professionnelle les jeudis et vendredis (et à temps plein en dehors des périodes de cours ou d'examens). Les étudiants de la promotion actuelle (comme des promotions précédentes) sont, dans leur grande majorité, en poste dans des études notariales. Si certains exercent dans le cadre d'un contrat de professionnalisation (6 sur 19 cette année), ils sont nombreux à être employés en CDD à temps partiel (10 sur 19).

L'objectif de la modification, qui vous est soumise, est double. Nous souhaitons proposer aux notaires une **formule plus attractive financièrement** (que l'actuel contrat de professionnalisation) en ouvrant la formation à l'apprentissage. Nous envisageons également de réorganiser la formation afin d'**augmenter la durée de présence hebdomadaire de l'étudiant salarié sur son lieu de travail** (en passant de 2 à 3 jours par semaine).

Notre objectif est de proposer une formule attractive qui, nous l'espérons, se substituera aux actuels CDD auxquels l'université n'est pas partie et sur l'exécution desquels l'équipe pédagogique n'a aucun regard ni retour.

C'est le coût élevé du contrat de professionnalisation, lorsqu'on le rapporte au temps de présence effective de l'étudiant sur son lieu de travail (65% du SMIC si l'étudiant a moins de 21 ans et 80 % du Smic s'il a entre 21 et 25 ans), qui a conduit les notaires à proposer majoritairement à nos étudiants des CDD à temps partiel. L'ouverture de la formation à l'apprentissage permettrait aux notaires une embauche de l'étudiant apprenti à un coût moindre que le contrat de professionnalisation (51% du SMIC si l'étudiant a moins de 21 ans et 61 % du Smic s'il a entre 21 et 25 ans) tout en bénéficiant des mêmes exonérations de charges qu'avec un contrat de professionnalisation. En couplant cette première mesure à une nouvelle organisation de la formation (3 jours par semaine en entreprise), nous espérons que les notaires opteront pour l'apprentissage (au lieu des CDD à temps partiel qu'ils proposent actuellement à nos étudiants)

Notre motivation est avant tout pédagogique. L'apprentissage implique un suivi de l'étudiant (par des visites en entreprise) profitable à l'étudiant apprenti comme à la formation elle-même, puisqu'il permet d'établir un dialogue avec les professionnels. Mais l'intérêt d'une telle réforme serait également financier. L'apprentissage est une source de revenus pour notre faculté.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

Oui : 25

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

4. Nouvelle Plateforme Trouver Mon Master – capacités d'accueil, attendus

Le MESRI souhaite mettre en place une nouvelle plateforme dénommée "Trouve Mon Master" pour opérer la sélection des dossiers de candidature à l'entrée du 2ème cycle.

En conséquence, la Direction des Etudes et de la Scolarité a demandé aux composantes de compléter le tableau déjà voté lors du conseil de septembre 2021.

Seules les colonnes I, J et L sont nouvelles par rapport au vote précédent.

Monsieur Etienne MULLER souligne l'absurdité du document sur lequel il est demandé la prévision du nombre de redoublants et d'étudiants internationaux. Il juge ces éléments nuisibles aux usagers en raison du manque de visibilité du document.

Un représentant des usagers demande quel sera le nombre de vœux possibles sur la plateforme. Madame le Doyen répond qu'à ce jour elle ne dispose d'aucune information, la plateforme étant en devenir, les discussions sur les modalités de fonctionnement de celle-ci sont encore en cours.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

Oui : 25

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

5. Accords de partenariat

- Consortium avec Hambourg

Monsieur NORD présente le projet de partenariat avec l'Université de Hambourg s'inscrivant dans la continuité du MEIL de la China EU Law school, dans laquelle des enseignants de la faculté intervenaient pour délivrer des cours dans le domaine des Droit de l'Homme. Il s'agit de poursuivre ce partenariat dans des conditions renouvelées, notamment du point de vue financier dans la mesure où les frais seront entièrement supportés par l'université de Hambourg.

Ce partenariat fait suite à un accord de consortium mis en œuvre dans le cadre de la "China-EU School of Law", fondée en 2008 à la suite d'un appel à projets de l'Union européenne, qui a pris fin et ne peut être prolongé. Les partenaires de ce consortium qui souhaitent poursuivre leur coopération sont invités à signer des accords bilatéraux avec l'Universität Hamburg, qui est le coordinateur et chef de file du projet. La signature de ces accords complémentaires constitue une étape intermédiaire entre l'accord de consortium initial et un futur accord de consortium, dont la signature est envisagée dans un avenir proche.

Par cette entente complémentaire, les parties en présence expriment leur intention de faciliter le développement de la coopération technique et éducative, de favoriser l'avancement de l'enseignement et de la recherche et d'améliorer la compréhension éducative et culturelle entre les parties. Par ailleurs, celles-ci reconnaissent leur mission de protéger et de garantir la liberté scientifique, de contribuer à la formation d'un Etat de droit social et démocratique et d'un monde pacifique et humain, afin de favoriser le droit à l'éducation, de promouvoir l'égalité des sexes et de respecter la diversité culturelle.

Les membres du conseil ne se prononcent pas par vote lors de cette séance.

Le projet sera en effet présenté à l'assemblée de faculté avant d'être proposé au vote du conseil de faculté.

Par ailleurs, Madame Peggy DUCOULOMBIER annonce que des accords de coopération avec le Royaume-Uni sont en cours de rédaction et ne peuvent donc être présentés au vote lors de la présente séance. Afin de faciliter la procédure de conclusion de ces accords et au regard du calendrier, Madame DUCOULOMBIER propose aux membres

du conseil de voter sur le principe de la conclusion de ces accords, qui reprennent le même format que les accords déjà acceptés par le conseil concernant d'autres universités britanniques. Il s'agit de l'accord de coopération avec l'université de BIRMINGHAM et de l'accord de coopération avec l'université d'EXETER. Ils seront transmis pour information aux membres du conseil au cours du mois de décembre.

6. Convention de partenariat entre les éditions LexisNexis et la formation de master de droit social de la faculté

Madame KEIM-BAGOT présente le projet de convention aux membres du conseil de faculté. Il s'agit d'un accord entre les Editions LEXISNEXIS et la faculté pour les étudiants de master inscrits en Droit social.

Cette convention crée un partenariat privilégié entre LexisNexis et les deux années du Master de droit social. Elle se décline en plusieurs volets. Elle consistera d'abord en des prix offerts aux meilleurs étudiants de la première année et de la deuxième année du Master droit social : ouvrages, abonnements à la revue de leur choix au format papier, pour un an. Elle consistera ensuite, en la possibilité pour les étudiants d'être formés aux nouveaux outils numériques développées par les éditions LEXISNEXIS, plus particulièrement Lexis 360. Une telle formation aurait lieu à Strasbourg, les équipes de l'éditeur se déplaçant spécialement pour cette formation facultative et hors maquette. Les éditions LEXISNEXIS seront, enfin, le partenaire privilégié des événements scientifiques organisés par le Master.

Le doyen indique qu'il existe déjà un accord avec ces éditions pour la formation Cyberjustice.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité la nouvelle convention de partenariat.

Oui : 25

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

7. Demande de subvention

- **Demande de subvention pour le Master 2 Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine :**

Afin de financer le diplôme de la Fédération Nationale du Droit du Patrimoine passé dans le cadre du Master 2 Ingénierie juridique et fiscale du Patrimoine, les étudiants sollicitent une aide pécuniaire. En effet, la candidature au diplôme engendre pour les étudiants de master un coût financier comprenant des frais de déplacement et logements à Toulouse à la date du 21 mars et ce jusqu'au 25 mars 2022 à savoir :

- Le coût du train (A/R) 190€ par personne pour un total de 2 470

- Le coût du logement (2 logements Air BNB)

- une enveloppe en cas d'imprévu (l'an dernier les élèves n'avaient pas eu d'avion pour cause de grève) d'une valeur 262 €

- Le coût du transport intra muraux d'une valeur de 13€ par personne soit un total de 338 €

Les frais s'élèveraient à un total de 7200 euros pour 13 étudiants.

La demande de subvention est de 130€ par étudiants, soit montant total de 1300 €.

- **Demande d'une subvention aux fins de la participation d'une équipe représentant la Faculté au concours Lombois :**

Trois étudiants des parcours du Master 2 de droit pénal et sciences criminelles désire représenter la faculté. Ce concours de plaidoirie, lequel porte sur le droit pénal international, se déroulera cette année à la Faculté de droit de la Rochelle. En février prochain, jusqu'à douze équipes universitaires s'affronteront autour d'un cas fictif de droit pénal international soumis à une juridiction nationale ou internationale, ce dernier étant communiqué aux équipes quinze jours avant l'épreuve. Afin de se préparer au mieux, l'équipe d'étudiants de notre faculté sera encadrée et accompagnée par Monsieur Emilien RHINN, docteur en droit et coach de l'équipe de la faculté qui participe cette année à l'*ICC Moot Court* de l'Université de La Haye. Le règlement du concours Lombois prévoit que les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par l'université d'accueil, en l'occurrence celle de La Rochelle. Toutefois, les frais de transport et d'inscription sont à la charge des participants.

D'après l'estimation faite sur la plateforme de réservation de la SNCF est annoncé un tarif de 550 Euros. Par ailleurs, les frais d'inscription au concours, à régler à l'association *Concours Claude Lombois*, s'élèvent à 300 Euros par équipe. Les frais globaux sont estimés à un montant de **850 Euros**.

Afin de rendre possible leur participation, nous sollicitons donc l'octroi d'une subvention d'un montant de **700 Euros** auprès du Conseil de Faculté.

- **Demande de subvention pour la participation au concours Éloquence RSE :**

Pour la deuxième année consécutive, deux équipes représenteront la Faculté de droit de Strasbourg à cet événement : une équipe composée de trois étudiants inscrits en L3 Droit (toutes mentions confondues) et une équipe composée de trois étudiants inscrits en M1 Droit (toutes mentions confondues).

Ces équipes sont, actuellement, en cours de constitution. Les étudiants ayant fait part de leur intérêt pour le concours seront sélectionnés après un entretien et la remise d'une courte note écrite.

Un budget prévisionnel total des dépenses est évalué à **1840 euros**.

À cette fin, deux aides sont sollicitées :

- Une aide est sollicitée auprès de la Faculté de droit à hauteur de **1000 euros pour la prise en charge du déplacement et de l'hébergement des étudiants participants**.
- Une aide de 340 euros est demandée à l'Équipe de droit social de l'UMR 7354 DRES pour financer le déplacement et l'hébergement de l'enseignant-chercheur.

Un accord de principe a d'ores et déjà été obtenu pour cette aide.

Les 500 euros restants pour les frais de séjour seront à la charge des étudiants.

Concernant la sollicitation du Master 2 Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine, Madame le Doyen rappelle la règle en vigueur à savoir, une participation de la faculté à hauteur de 50 euros par étudiants auxquels s'ajoutent les frais d'inscription pris en charge par la faculté également.

A titre tout à fait exceptionnel, en raison des disponibilités financières de cette fin d'année, Madame le Doyen propose que l'on accorde les demandes de subventions.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé le montant des subventions demandées.

Oui : 24

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

8. Remise des prix

Madame le Doyen rappelle l'organisation de la cérémonie de remise des prix.

si un des donateurs se désistait, la faculté, pour l'année en cours, se substituerait à celui-ci en remettant un don de 150 euros au lauréat. Les fonds utilisés sont ceux qui, disponibles à la Fondation de l'université de Strasbourg, ont été versés par de généreux donateurs au profit de bourses d'études ou de prix remis à des étudiantes et étudiants de la Faculté. En conséquence, Madame le Doyen sollicite le vote de ce principe des membres du conseil de faculté.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité ce principe.

Oui : 25

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

9. Divers

Madame le Doyen adresse ses remerciements à Monsieur Nicolas Kilgus et Madame Florence Beller pour l'organisation du Forum des Métiers qui a connu un grand succès. Elle dit également sa reconnaissance aux professionnels qui ont accepté de se rendre disponibles à cette occasion. Elle souligne enfin que nombre des professionnels lui ont fait part de la qualité et de la haute tenue des échanges qu'ils avaient eus avec les étudiantes et les étudiants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

Le Doyen,


Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

